



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
 LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



**ANSD**  
 Agence Nationale de  
 la Statistique et de la Démographie

# SITUATION ECONOMIQUE

# ET SOCIALE DU SENEGAL

**EDITION 2006**

Directeur Général, Directeur de Publication	Babakar FALL
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Ibrahima SARR
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, de Coopération et de Coopération Internationale	El.Hadji Malick DIAME

#### COMITE DE LECTURE

Mamadou Fallou Mbengue - Khalil El Gazri - Momar Ballé Sylla - Mamadou Ndao  
Aliou Gaye - Mamadou Bah - Mme Bineta Mbow Guissé - Bakary Djiba - El hadji Malick Diamé

#### COMITE DE REDACTION

1. PRESENTATION DU PAYS	Coordination : Mory Diouss
2. DEMOGRAPHIE	Fatou Binetou Camara
3. EDUCATION ET FORMATION	Djibril Ndoye & Ahmed Tidiane Diallo
4. EMPLOI	Marième Fall & Macoumba Diouf
5. SANTE	Thierno Diouf & Meissa Ndour
6. ASSISTANCE SOCIALE	Djibril Ndoye
7. AGRICULTURE	Insa Sadio
8. ENVIRONNEMENT	Mamadou Faye
9. ELEVAGE	Insa Sadio
10. PECHE MARITIME SENEGALAISE	Mme Astou Ndiaye
11. TRANSPORT	Papa Seyni Thiam
12. TOURISME	Adama Seck
13. JUSTICE	Assane Thioune
14. BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	Adama Seck
15. INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime Nagnonhou
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Amar Seck
17. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda Balle
18. COMPTES ECONOMIQUES	Mamadou Ngalgou Kane & Ousseynou Sarr
19. PRIX	Baba Ndiaye
20. FINANCES PUBLIQUES	Abou Aw

#### AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE

Rue de Diourbel x rue de Saint Louis - B.P. 116 Dakar R.P.

Tél. (221) 33 869 21 39 - 33 825 33 32 - 33 825 00 50 • Fax : (221) 33 824 36 15

E-mail : statsenegal@yahoo.fr • Site internet: www.ansd.sn

Distribution : Division de la Diffusion de la Documentation et des Relations avec les Usagers

## SOMMAIRE

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	4 à 7
AVANT PROPOS	8
PRESENTATION DU PAYS	9
1. DEMOGRAPHIE	10 à 25
2. EDUCATION ET FORMATION	26 à 61
3. EMPLOI	62 à 77
4. SANTE	78 à 95
5. ASSISTANCE SOCIALE	96 à 107
6. AGRICULTURE	108 à 117
7. ENVIRONNEMENT	128 à 132
8. ELEVAGE	128 à 133
9. PECHE MARITIME SENEGALAISE	134 à 141
10. TRANSPORT	142 à 151
11. TOURISME	152 à 155
12. JUSTICE	156 à 175
13. BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	176 à 181
14. INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	182 à 191
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	192 à 197
16. COMMERCE EXTERIEUR	198 à 205
17. COMPTES ECONOMIQUES	206 à 215
18. PRIX	216 à 219
19. FINANCES PUBLIQUES	220 à 225
TABLEAUX ANNEXES	226 à 278
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	279

## XII- JUSTICE

### INTRODUCTION

Ce chapitre sur la justice va présenter en premier lieu la carte judiciaire, la situation budgétaire, les statistiques dans les Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC), les statistiques sur l'Education Surveillée, les effectifs formés au niveau de Centre de Formation Judiciaire et en fin le personnel judiciaire.

### CARTE JUDICIAIRE

Le Ministère de la justice se compose ainsi qu'il suit

- L'Inspection Générale de l'Administration de la Justice
- La Direction des Affaires Criminelles et des Grâces
- La Direction des Affaires Civiles et du Sceau
- La Direction des Services Judiciaires
- La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
- La Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
- La Direction de l'Administration Pénitentiaire
- Le Centre de Formation Judiciaire
- Le Bureau de Communication

Outre ces directions, il y'a l'existence d'autres acteurs qui interviennent dans le système judiciaire. Il s'agit des Avocats, des Huissiers de Justice, des Notaires, des Experts judiciaires et des Commissaires Priseurs.

L'organisation juridictionnelle nationale sénégalaise se présente comme suit

#### Juridictions supérieures

- 1 Conseil Constitutionnel,
- 1 Conseil d'Etat,
- 1 Cour de Cassation
- 1 Cour des Comptes.

#### Juridictions du second degré

- 4 Cours d'Appel (Dakar, Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor) mais seules celles de Dakar et Kaolack sont fonctionnelles.

#### Juridictions du premier degré

- 11 Tribunaux Régionaux dont celui de Hors Classe à Dakar. La compétence territoriale de chaque Tribunal Régional couvre les limites administratives de la région où il est implanté. Les Tribunaux régionaux sont implantés aux chefs lieux des onze (11) régions administratives.
- 33 Tribunaux Départementaux que sont Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque, Thiès, Tivaoune, Mbour, Diourbel, Mbacké, Bambey, Kaolack, Kaffrine, Niore, Fatick, Gossas, Foundiougne, Ziguinchor, Bignona, Oussouye, Kolda, Vélingara, Sédhiou, Tambacounda, Kédougou, Bakel, Louga, Linguère, Kébémér, Saint-Louis, Podor, Dagana, Matam et Kanel.
- 11 Tribunaux du Travail dont 1 par Région. Le Tribunal du travail est une juridiction spécialement et exclusivement compétente pour régler des différends individuels nés à l'occasion du contrat de travail.

### LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE

Le budget de fonctionnement est composé des dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement et des transferts courants.

Le budget de fonctionnement alloué à la Justice est passé de 7,1 milliards en 2000 à 13,8 milliards 2006 soit un taux d'accroissement de 95,30%.

Cependant le quote-part du budget des dépenses de fonctionnement de la justice par rapport à celui des dépenses de fonctionnement du budget général de l'Etat par année rend compte que l'évolution ne dépasse guère les 2,5%. En effet, il est passé de 2,45% en 2000 à 2,04% en 2006.

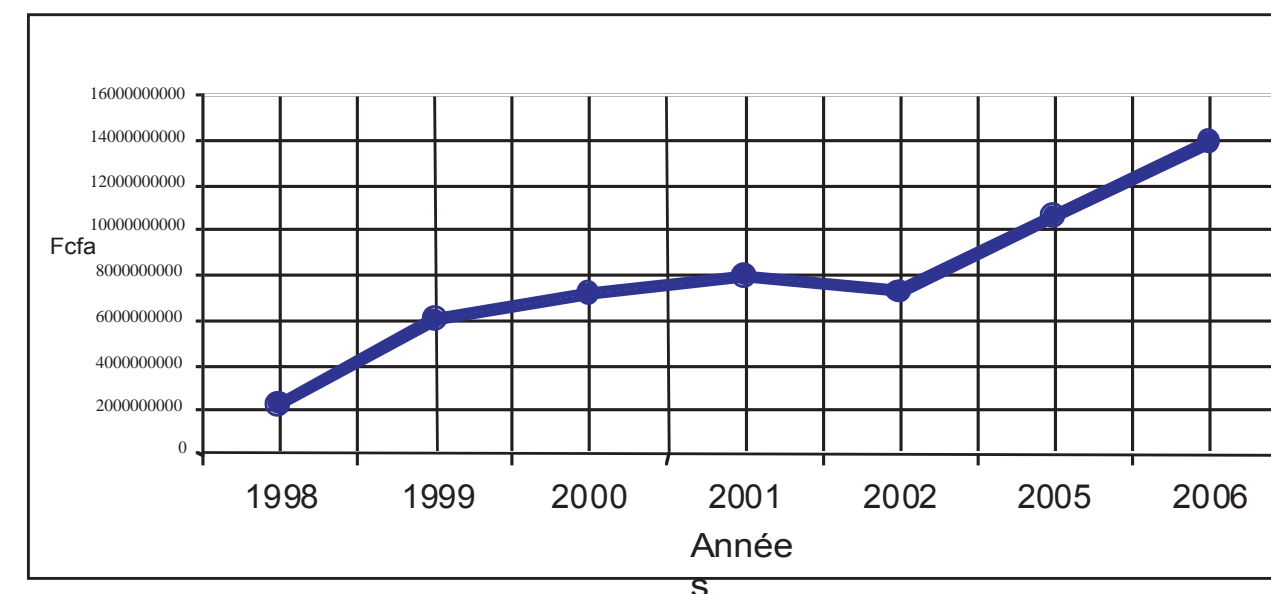
Par rapport au secteur de l'éducation où le budget des dépenses de fonctionnement est de 40% du budget de fonctionnement du budget général, celui de la Justice semble faible par rapport aux ambitions que s'est fixé le Programme Sectoriel Justice.

Tableau 12.1 : Quote-part du budget de la Justice dans le Budget Général de l'Etat (en milliers de FCFA)

Intitulés	Année 1998	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2005	Année 2006
Dépenses Fonctionnement Justice	2193409	5964117	7100783	7935198	7190806	10550521	13867674
Dépenses Fonctionnement Budget Général	255705098	295600000	290301556	323139279	510237522	625893738	680356726
Quote-part (%)	0,86	2,02	2,45	2,45	1,41	1,69	2,04

Sources CDAF, DPEE

Graphique 12.1 : Evolution des Dépenses de Fonctionnement de la Justice



Sources CDAF, DPEE

Administration Pénitentiaire

La répartition des effectifs détenus par type de condamnation et par sexe au 31 décembre 2006

Les personnes détenues au niveau des Maisons d'Arrêt et de Correction du Sénégal étaient de 6363 individus au 31 décembre 2006 dont 97% étaient de sexe masculin et 3% de sexe féminin. Parmi ces détenus 38% étaient sous détention provisoire alors que 62% étaient des condamnés.

Graphique 12.2 : Répartition des détenus par sexe et selon le type de détention

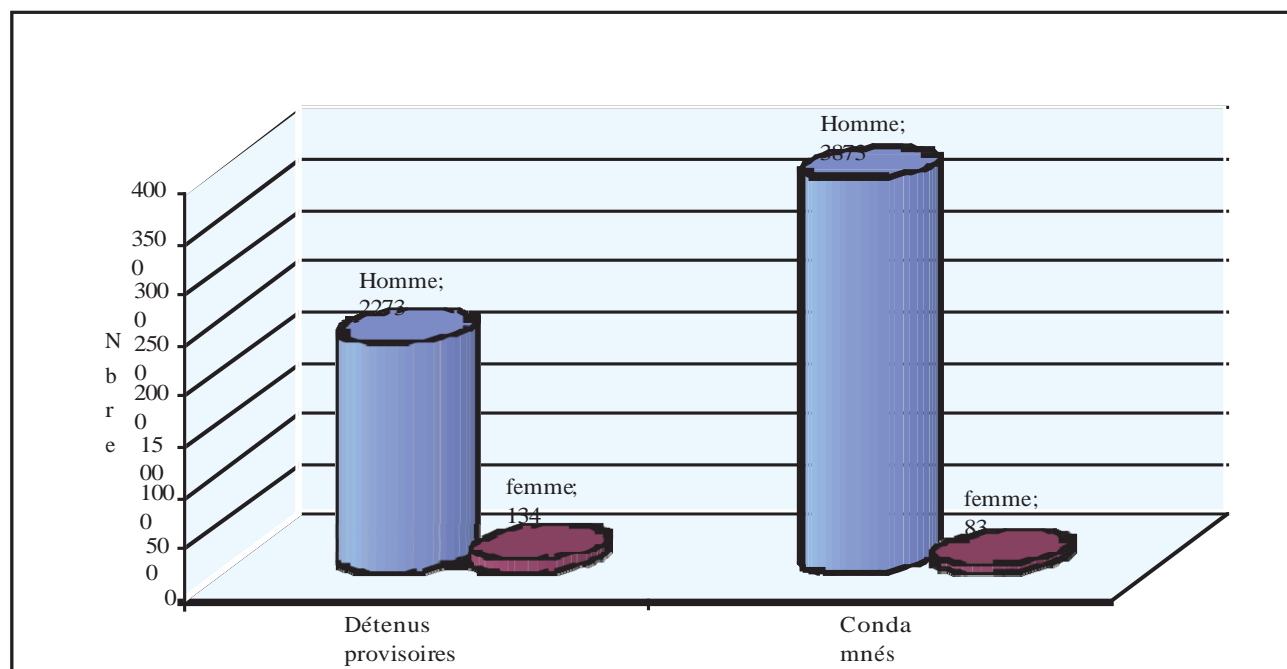


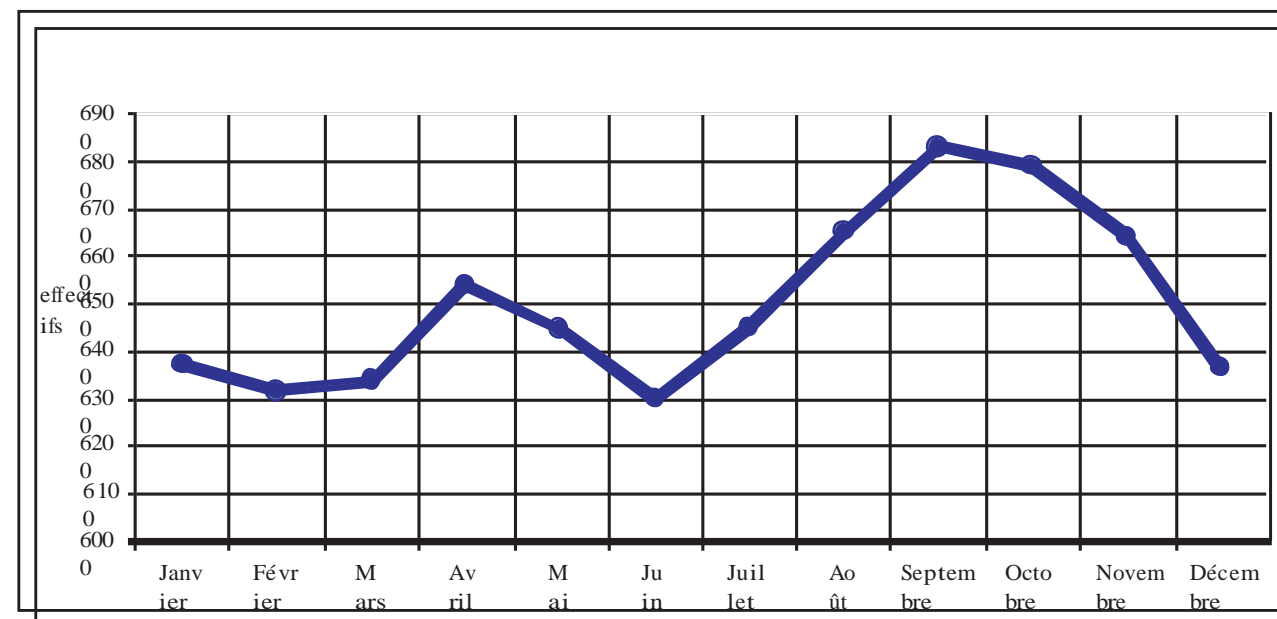
Tableau 12.2 : répartition des effectifs par sexe

Désignation	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Détenus provisoires	2273	37%	134	62%	2407	38%
Condamnés	3873	63%	83	38%	3956	62%
Ensemble	6146	100%	217	100%	6363	100%

Source DAP

L'effectif moyen mensuel de personnes détenues dans les Maisons d' Arrêt et de Correction en 2006 est de 6501 individus. La courbe d'évolution est en dents de scie. Les effectifs les plus élevés sont observés durant les mois de août, septembre et octobre coïncidant avec les périodes de grandes vacances.

Graphique 12.3 : Evolution mensuelle des détenus en 2006



Les Sénégalais constituent les 93% des détenus au niveau des MAC alors que les étrangers n'en constituent que 7%. Cependant il y a une légère augmentation des détenus de nationalité étrangère durant les mois de août et septembre atteignant les 8%.

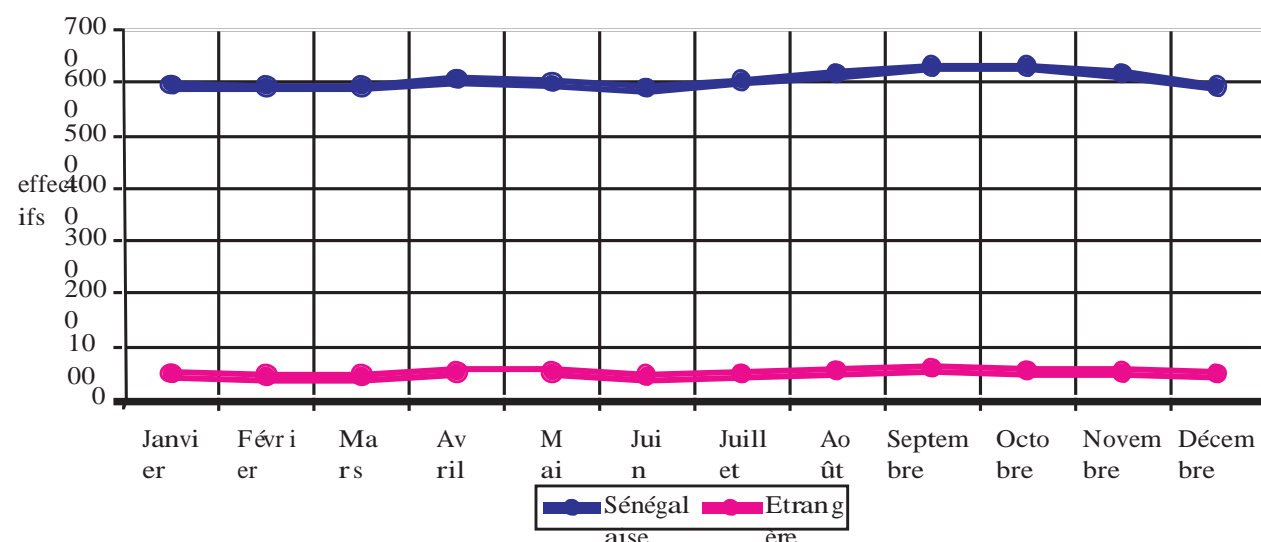
Tableau 12.3 : Répartition des détenus en 2006 par mois selon la nationalité

Mois	Nationalité		Total
	Sénégalaise	Etrangère	
Janvier	5942	428	6370
Février	5894	418	6312
Mars	5923	412	6335
Avril	6060	476	6536
Mai	5970	473	6443
Juin	5877	421	6298
Juillet	6004	446	6450
Août	6141	507	6648
Septembre	6284	544	6828
Octobre	6287	502	6789
Novembre	6147	492	6639
Décembre	5904	459	6363

Source DAP



Graphique 12.4 : Evolution mensuelle des détenus selon la nationalité en 2006



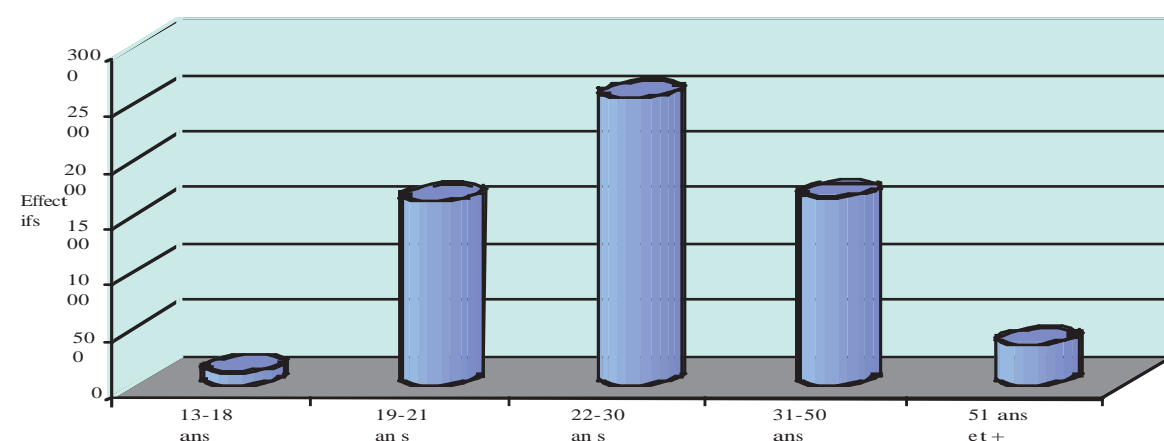
Les individus âgés de 19 à 30 ans constituent plus de 66 % des détenus au niveau des MAC au 31 décembre 2006. Cette frange d'âge de la population est parmi l'un des groupes les plus vulnérables car constituée par les jeunes. Les mineurs ne font que 1,9% des effectifs détenus tandis que le groupe de 51 ans et plus ne fait que 5,8%.

Tableau 12.4 : Répartition des effectifs détenus au 31 décembre 2006 selon les groupes d'âges

Groupes d'âges	Effectifs	Pourcentage
13-18 ans	120	1,9%
19-21 ans	1644	25,8%
22-30 ans	2557	40,2%
31-50 ans	1673	26,3%
51 ans et +	369	5,8%
Total	6363	100,0%

Source DAP

Graphique 12.5: Répartition des détenus selon les groupes d'âges au 31 décembre 2006



Parmi les non sénégalais détenus au niveau des MAC, 36,6% sont des guinéens de Conakry. Ils sont suivis des Maliens avec 15,5%, des Nigériens 9,7%, des Bissau Guinéen 8,9%, des Gambiens 6,3% et des Mauritaniens 3,3%. Les autres nationalités sont faiblement représentées.

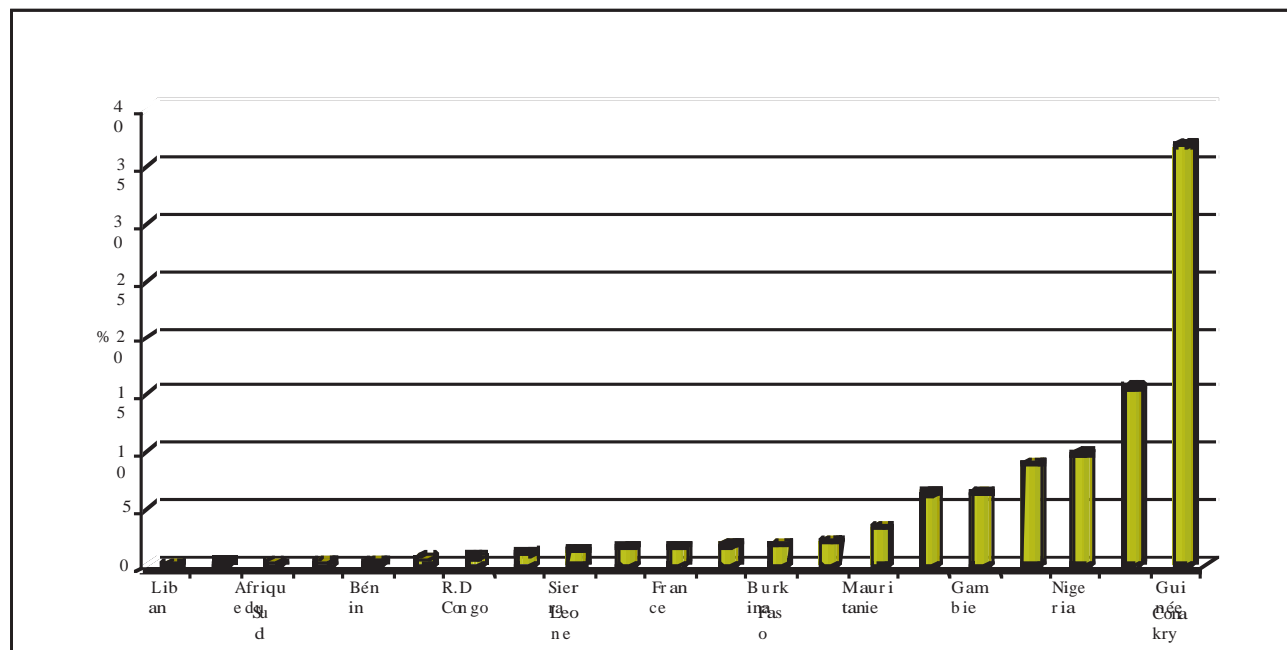
Cette situation révèle que se sont les pays voisins directs du Sénégal qui alimentent le plus souvent en détenus les MAC. Les ressortissants Nigériens constituent le 3eme groupe de détenus le plus important bien que leur pays ne soit voisin du Sénégal.

Tableau 12.5 : Répartition moyenne par mois des détenus selon le pays d'origine en 2006

PAYS	EFFECTIF MOYEN PAR MOIS	POURCENTAGE
Liban	1	0.1
Cap Vert	1	0.2
Afrique du Sud	1	0.2
Togo	1	0.3
Bénin	2	0.3
Niger	3	0.6
R.D Congo	3	0.6
Liberia	5	1.0
Sierra Leone	6	1.3
Cameroun	7	1.5
France	8	1.6
Côte d'Ivoire	8	1.7
Burkina Faso	8	1.8
Ghana	10	2.0
Mauritanie	15	3.3
Autres pays	29	6.2
Gambie	29	6.3
Guinée Bissau	41	8.9
Nigeria	45	9.7
Mali	72	15.5
Guinée Conakry	169	36.6
TOTAUX	463	100.0

Source DAP

Graphique 12.6 : Répartition moyenne par mois des détenus selon le pays d'origine en 2006



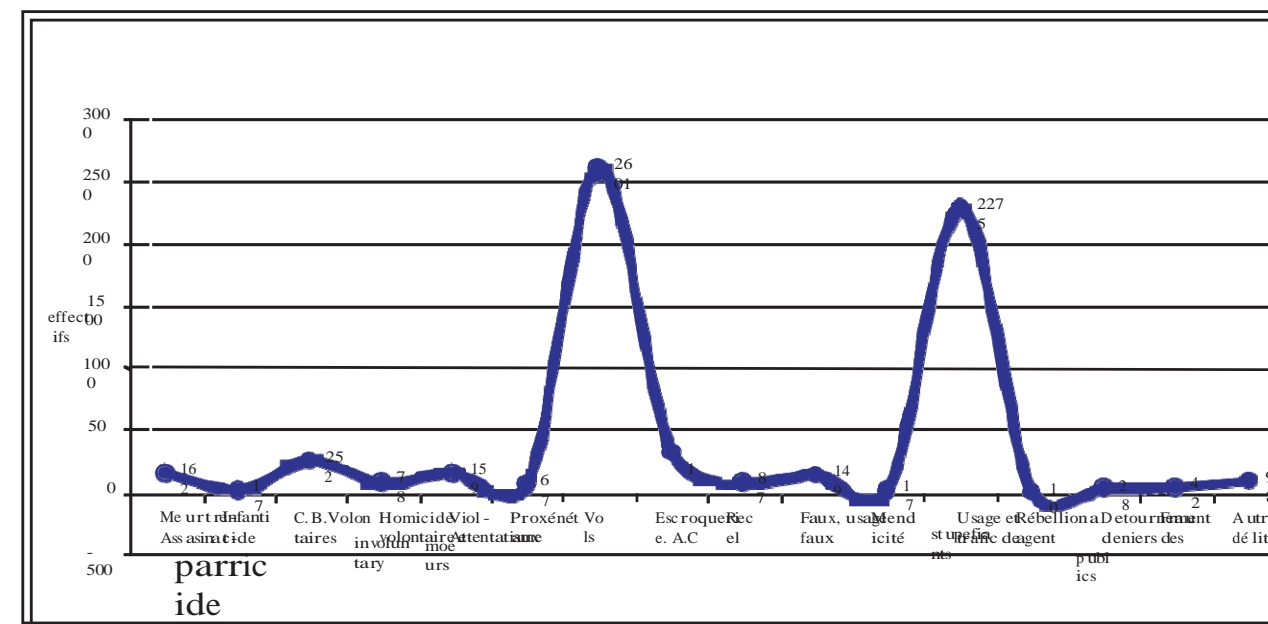
Répartition des détenus selon la nature de l'infraction au 31 décembre 2006

La répartition des détenus selon la nature de l'infraction montre que 40,9% sont incarcérés pour un vol et 35,8% pour usage et trafic de stupéfiants. Ces deux infractions constituent à elles seules 76,7% des types d'infractions.

Tableau 12.6 : Répartition des détenus selon la nature de l'infraction au 31 décembre 2006

Infractions	Total	%
Meurtre - Assassinat - parricide	162	2.5%
Infanticide	17	0.3%
C.B.Volontaires	252	4.0%
Homicide volontaire et involontaire	78	1.2%
Viol - Attentat aux mœurs	159	2.5%
Proxénétisme	67	1.1%
Vols	2601	40.9%
Escroquerie. A.C	321	5.0%
Recel	87	1.4%
Faux, usage faux	149	2.3%
Mendicité	17	0.3%
Usage et trafic de stupéfiants	2275	35.8%
Rébellion a agent	10	0.2%
Détournement deniers publics	28	0.4%
Fraudes	42	0.7%
Autres délits	98	1.5%
<b>TOTAUX</b>	<b>6363</b>	<b>100.0%</b>

Graphique 12.7 : Niveau des effectifs détenus selon le type d'infraction au 31 décembre 2006



La répartition géographique des détenus au 31 décembre 2006 révèle que la région de Dakar détient les 42,31% de l'effectif, suivie des régions de Thiès avec 11,17% , Diourbel 9,19% et , Kaolack 7,53%. Cette répartition semble obéir à l'importance de l'implantation des centres urbains par région.

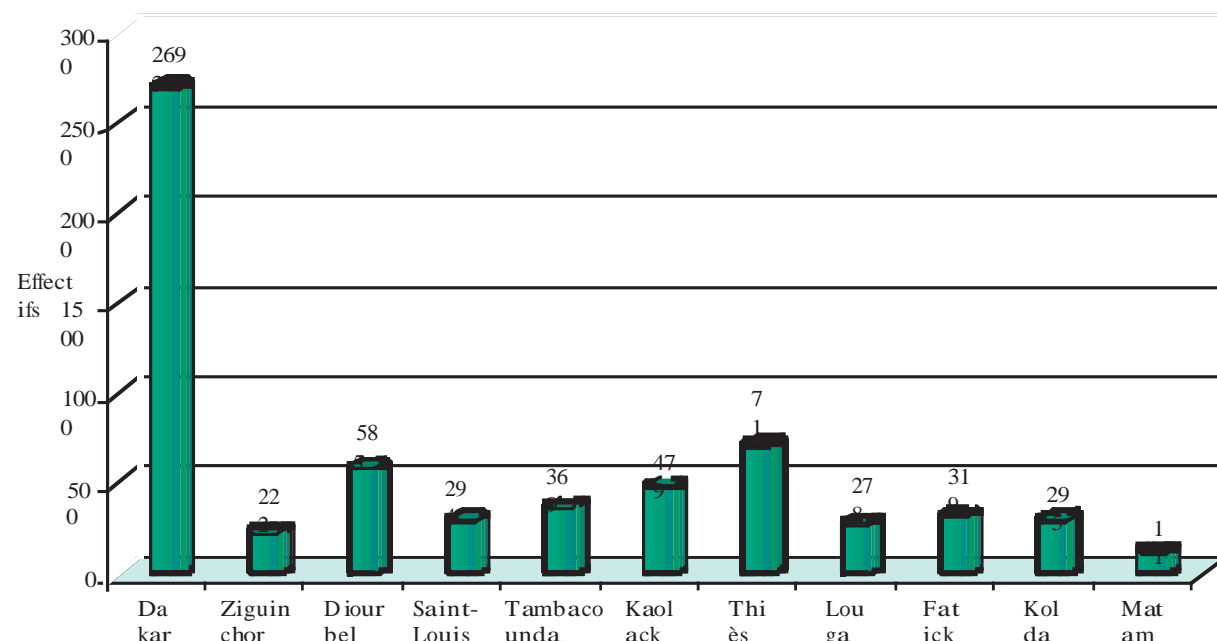
La région de Matam détient le record le plus faible en matière de détenus par rapport au niveau national avec un niveau de 1,87%.

Tableau 12.7 : Répartition géographique des détenus au 31 décembre 2006

Régions	Effectifs			Pourcentage
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Dakar	2609	83	2692	42.31%
Ziguinchor	210	12	222	3.49%
Diourbel	566	19	585	9.19%
Saint-Louis	275	19	294	4.62%
Tambacounda	354	15	369	5.80%
Kaolack	467	12	479	7.53%
Thiès	683	28	711	11.17%
Louga	276	2	278	4.37%
Fatick	311	8	319	5.01%
Kolda	282	13	295	4.64%
Matam	112	7	119	1.87%
<b>Total</b>	<b>6145</b>	<b>218</b>	<b>6363</b>	<b>100.00%</b>

Source DAP

Graphique 12.8 : Répartition géographique des détenus au 31 décembre 2006



La courbe sur l'évolution des détenus montre que de 2001 à 2004 les effectifs n'ont cessé d'augmenter passant ainsi de 5273 personnes à 6833 personnes soit un accroissement de 29,6%. A partir de 2005 on assiste à une diminution des effectifs qui passent de 6417 à 6363 détenus en 2006.

Avec une norme de capacité d'accueil de 2972 détenus pour l'année 2006, les Maisons d'Arrêt et de Correction du Sénégal accusent un surpeuplement de 114%. Cela signifie qu'il y'a doublement des effectifs au moment où la capacité d'accueil reste stationnaire. Cette situation démontre le niveau d'insuffisance en infrastructures mais aussi les mauvaises conditions d'hygiène qui existent dans les centres pénitenciers.

Le très mauvais état de la plupart des locaux est aussi justifié par le fait que la quasi-totalité des édifices abritant les établissements ont été hérités de l'époque coloniale. A l'origine, ces établissements n'étaient pas destinés à abriter des prisons et servaient le plus souvent soit à l'armée française (la MAC de Thiès est une ancienne poudrière) soit à une toute autre activité (la MAC de Kaolack est une ancienne écurie).

Graphique 12.9 : Evolution des détenus du 31 décembre 2001 au décembre 2006

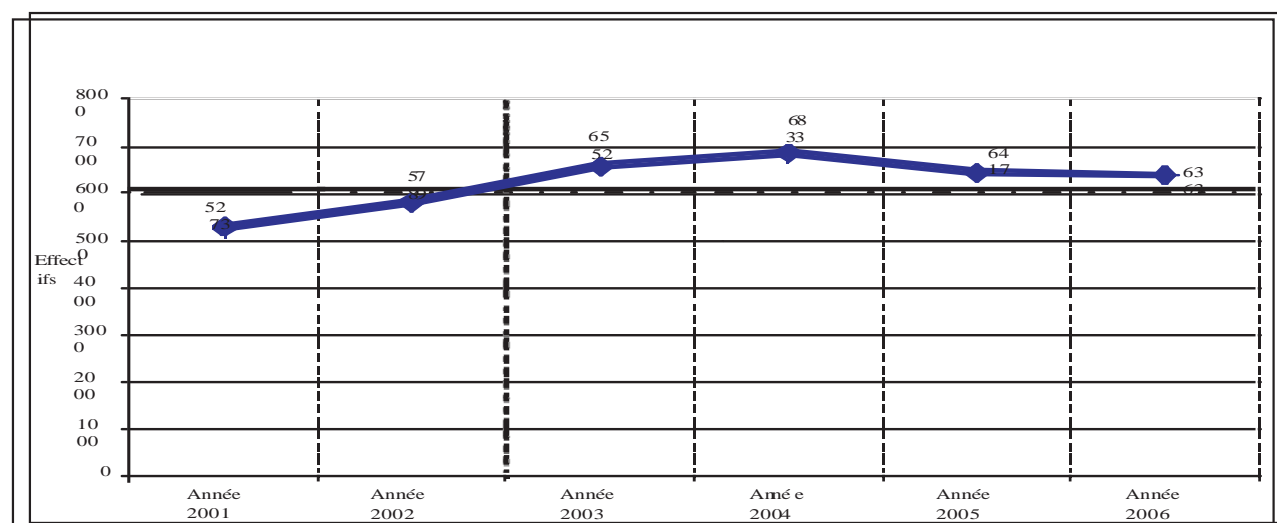


Tableau 12.8 Evolution des effectifs des détenus du 31/12/01 au 31/12/06

Désignation	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Détenus Provisoires	1801	1996	2112	2099	2073	2407
Condamnés	3472	3793	4440	4734	4344	3956
Total	5273	5789	6552	6833	6417	6363

Source DAP

La durée de détention provisoire au 31 décembre 2006 révèle que 44% des détenus ont passé de 1 à 30 jours dans les MAC, 19,9% entre plus de 30 jours et 6 mois. Cela signifie que 63,9% des détenus ont fait 1jour à 6 mois d'incarcération. Cependant cette situation de détention provisoire montre que les 36,1% des détenus ont passé entre plus de 6 mois et 6 ans et plus.

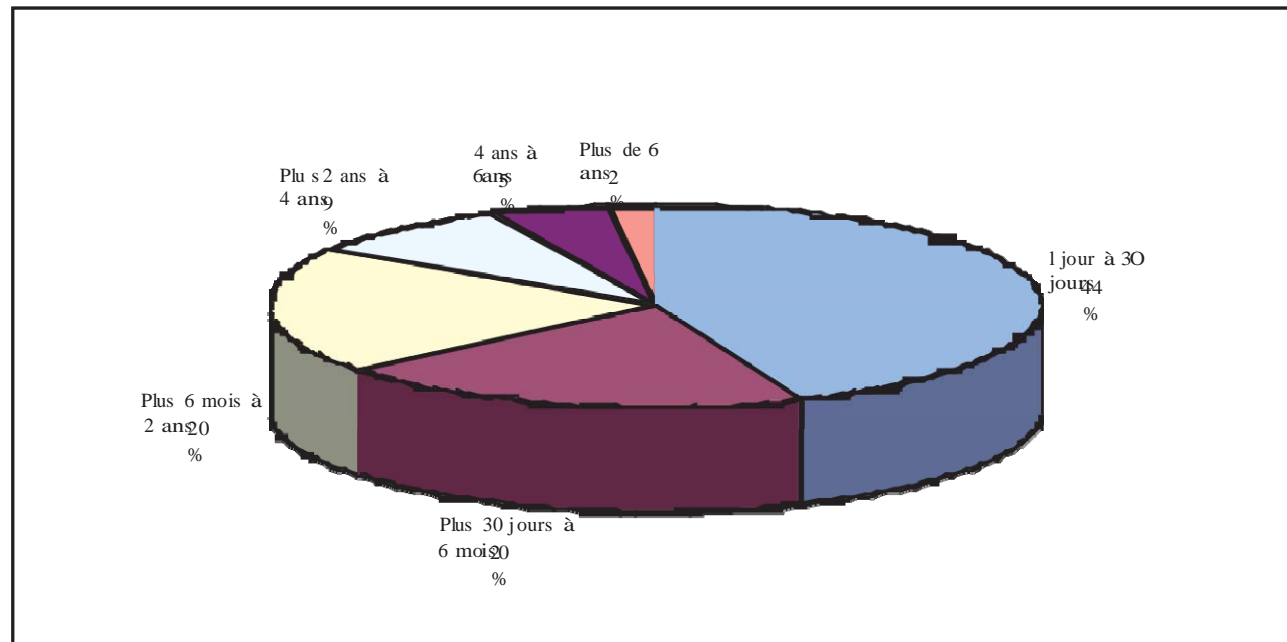
Ces longues détentions au détriments des détenus sont en partie causées par les lenteurs du système judiciaire résultant du grand nombre de dossiers en souffrance au niveau des cabinets d'instructions et des juridictions. En effet le personnel judiciaire est insuffisant par rapport au volume d'affaires à juger.

Tableau 12.9 : Répartition des détenus provisoires selon la durée de détention au 31 décembre 2006

SITUATION	SENEGALAIS			ETRANGERS			TOTAL	
	Homme	Femme	Mineur	Homme	Femme	Mineur	Effectif	%
DETENUS PROVISOIRES								
1 jour à 30 jours	943	23	46	42	2	3	1059	44.0%
Plus 30 jours à 6 mois	359	32	39	47	3	0	480	19.9%
Plus 6 mois à 2 ans	369	50	22	32	3	1	477	19.8%
Plus 2 ans à 4 ans	191	16	2	11	2	0	222	9.2%
4 ans à 6ans	115	3	0	4	0	0	122	5.1%
Plus de 6 ans	46	0	0	1	0	0	47	2.0%
TOTAUX	2023	124	109	137	10	4	2407	100.0%

Source DAP

Graphique 12.10 Répartition des détenus provisoires selon la durée de détention au 31 décembre 2006



Par rapport aux condamnés, la répartition des effectifs selon la durée de peine révèle que seuls 32,7% des individus ont passé une période comprise entre 15 jours et 1 an. Cependant il y a 67,3% des condamnés qui ont purgé une peine allant de 1 an aux travaux à perpétuité.

Graphique 12.11 Répartition des condamnés selon la durée de la peine au 31 décembre 2006

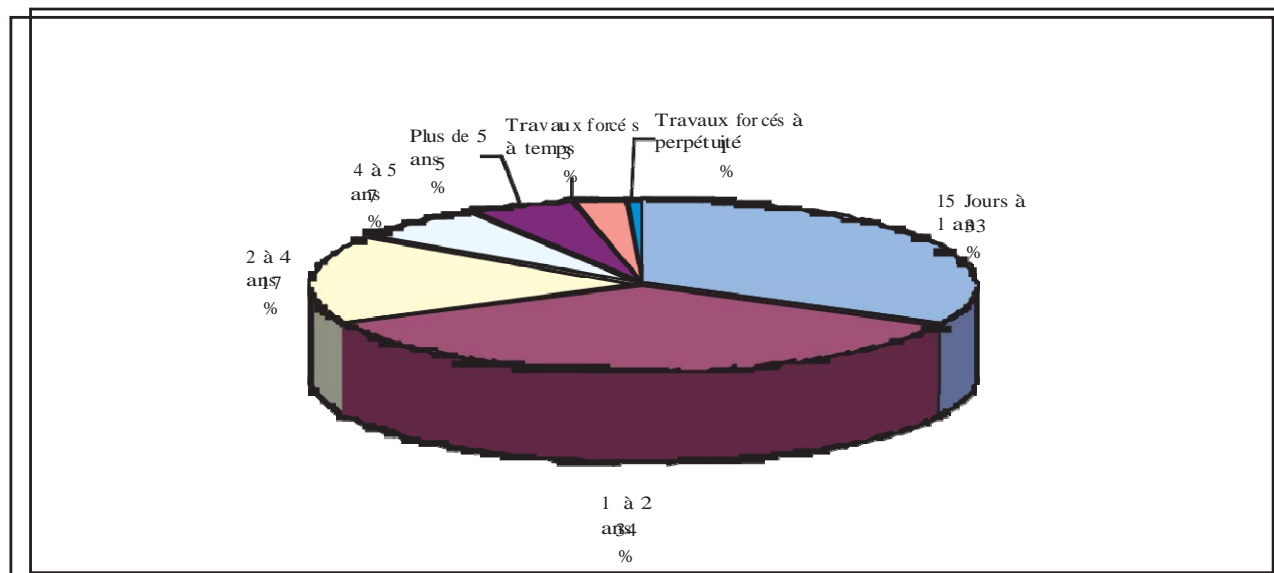


Tableau 12.10 Répartition des condamnés selon la durée de la peine au 31 décembre 2006

SITUATION	SENEGALAIS			ETRANGERS			TOTAL	
	Homme	Femme	Mineur	Homme	Femme	Mineur	Effectif	%
15 jours à 1 an	1171	27	9	81	4	0	1292	32.7%
1 à 2 ans	1278	21	7	82	3	0	1391	35.2%
de 2 à 4 ans	583	13	2	56	4	0	658	16.6%
de 4 à 5 ans	223	4	0	42	0	0	269	6.8%
Plus de 5 ans	184	2	0	30	0	0	216	5.5%
Travaux forcés à temps	90	5	0	6	0	0	101	2.6%
Travaux forcés à perpétuité	29	0	0	0	0	0	29	0.7%

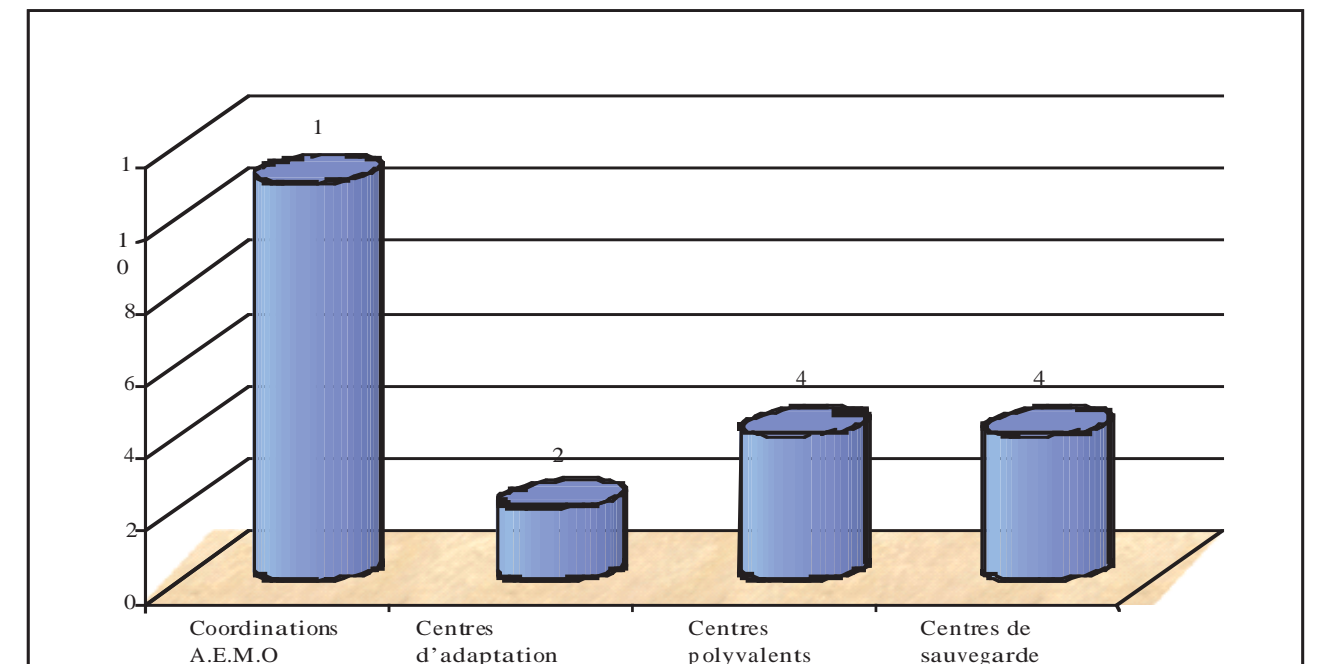
Source DAP

### L'EDUCATION SURVEILLEE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est constituée de 4 types de structures.

- 2 centres d'adaptation sociale l'un situé à Nianing (Département de Mbour) et l'autre à Sébikotane (département de Rufisque) ;
  - 04 centres polyvalents avec 1 à la liberté VI, 1 à Thiaroye, 1 à Diourbel et 1 à Kaolack ;
  - 4 centres de sauvegarde avec 2 à Dakar, 1 à Ziguinchor et 1 à Thies.
  - 11 coordinations AEMO dont les unes se subdivisent en sections.
- La Coordination AEMO de Dakar dispose de 02 secteurs.

Graphique 12.12 Répartition des différents établissements de l'éducation surveillée





Répartition régionale des structures de l'Education surveillée

L'occupation de l'espace territorial national par les services de l'éducation surveillée laisse entrevoir des disparités.

La région de Dakar avec douze (12) structures se compose comme suit une (1) coordination AEMO, quatre (4) Sections AEMO, deux (2) secteurs AEMO, deux (2) centres polyvalents, deux (2) centres de sauvegarde et un (1) centre d'adaptation sociale. Dakar regroupe ainsi plus du quart des structures de l'Education surveillée soit 34%.

La région de Thiès vient après celle de Dakar. Elle regroupe six (6) structures. Il s'agit d'une (1) Coordination AEMO, de trois (3) sections AEMO, d'un (1) centre de sauvegarde et d'un (1) centre d'adaptation sociale. Le taux de présence de l'Education surveillée dans la région de Thiès est de 18%.

La région de Diourbel vient après celle de Thiès. Elle a quatre (4) structures la coordination AEMO et les deux sections AEMO situées dans les départements de Bambey et Mbacké et le centre polyvalent. Le taux de présence de l'Education surveillée dans cette région est de 12%.

La région de Ziguinchor a trois (3) structures il s'agit d'une (1) coordination AEMO, d'une section AEMO située dans le département de Bignona et d'un centre de sauvegarde. Le taux de présence de l'Education surveillée dans la région de Ziguinchor est de 9 %.

La région de Kaolack présente trois (3) structures une coordination AEMO, une section AEMO située dans le département de Kaffrine et un centre polyvalent. Le taux de présence de l'éducation surveillée est ainsi de 9%.

Enfin les autres régions Saint Louis, Louga, Kolda, Fatick, Tambacounda et Matam n'ont chacune qu'une coordination AEMO, ce qui représente 3%.

Tableau 12.11 Répartition des différents établissements de l'éducation surveillée

Structures	Nombres	Pourcentage
Coordinations A.E.M.O	11	52%
Centres d'adaptation sociale	2	10%
Centres polyvalents	4	19%
Centres de sauvegarde	4	19%
Total	21	100%

Source DESPS

Tableau 12.2 Répartition régionale des structures de l'Education surveillée

Régions	Coord. A.E.M.O	Sections AEMO	Secteur AEMO	C.S	C.P	C.A.S	Total
Dakar	1	4	2	2	2	1	12
Thies	1	3	0	1	0	1	6
Diourbel	1	2	0	0	1	0	4
Ziguinchor	1	1	0	1	0	0	3
Kaolack	1	1	0	0	1	0	3
Saint Louis	1	0	0	0	0	0	1
Louga	1	0	0	0	0	0	1
Tambacounda	1	0	0	0	0	0	1
Kolda	1	0	0	0	0	0	1
Fatick	1	0	0	0	0	0	1
Matam	1	0	0	0	0	0	1
Total	11	11	2	4	4	2	34

Source DESPS

Situation du personnel

L'effectif total du personnel de l'Education Surveillée s'élève à 261 individus dont 138 personnes de sexe masculin et 123 de sexe féminin représentant respectivement 53% et 47%. Le personnel est composé de 19 corps professionnels dont les Educateurs Spécialisés qui représentent les 58% de l'effectif global soit 152 personnes. Le personnel non éducateur est pour la majeure partie composé de Maîtres d'enseignement technique, de cuisiniers et de lingères.

Tableau 12.13 Effectif total du personnel

	Effectif	
	Total général	Dont Educateurs spécialisés
Hommes	138	95
Femmes	123	57
Total	261	152

Source DESPS

Répartition des mineurs en conflit avec la loi et des mineurs en danger

L'effectif total des enfants pris en charge par l'Education Surveillée s'élève à 6143 individus. Les garçons au nombre de 3689 représentent les 60% tandis que les filles avec un effectif de 2454 représentent les 40%.

Par rapport aux 6143 enfants pris en charge, 878 mineurs sont en conflit avec la loi soit 14%.

Quant aux enfants qui sont en danger ils représentent 86% des effectifs.

Parmi les enfants qui sont en conflit avec la loi les filles ne représentent que 9%.

Cela signifie que les risques d'être en conflit avec la loi sont plus élevés chez les garçons qu'auprès des filles.

Graphique 12.13 Répartition des mineurs en conflit avec la loi et des mineurs en danger

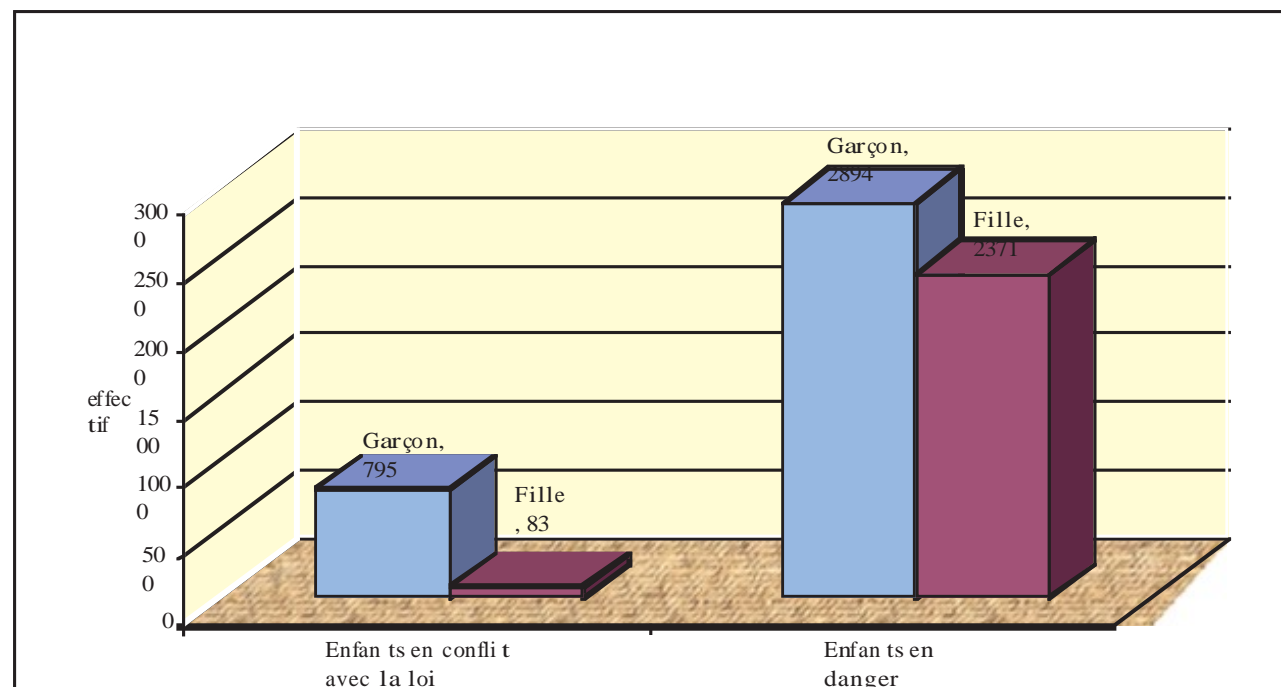


Tableau 12.14 Répartition par sexe des mineurs en conflit avec la loi et des mineurs en danger

	Enfants en conflit avec la loi		Enfants en danger		Ensemble	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Garçon	795	91%	2894	55%	3689	60%
Fille	83	9%	2371	45%	2454	40%
Total	878	100%	5265	100%	6143	100%

Source DESPS

#### Répartition des différentes infractions commises par les enfants

La répartition des différentes infractions commises par les enfants permet d'appréhender les niveaux de risque pris par les enfants lors de leur forfait. Ainsi, le vol simple et le vol aggravé constituent les infractions les plus commises par les mineurs. Elles représentent 51% des causes d'arrestation. Elles sont suivies par les coups et blessures volontaires 13,3% et le vagabondage 5,5%. L'infraction émigration clandestine qui est un nouvel élément comme source de conflit occupe 1,9% des effectifs.

Tableau 12.15 Répartition des différentes infractions commises par les enfants

Infractions	Garçons	Filles	Total	% total
Vol simple	390	25	415	47.3%
Vol aggravé	116	1	117	13.3%
Coups et Blessures Volontaires	92	25	117	13.3%
Vagabondage	45	3	48	5.5%
Autres	26	9	35	4.0%
Viol	23	0	23	2.6%
Homicide	20	3	23	2.6%
Détention de chanvre indien	18	0	18	2.1%
Emigration clandestine	17	0	17	1.9%
Violence et voie de fait	9	3	12	1.4%
Recel	5	1	6	0.7%
Coup mortel	6	0	6	0.7%
Prostitution	0	5	5	0.6%
Infanticide	0	4	4	0.5%
Détournement de mineur	4	0	4	0.5%
Abus de confiance	4	0	4	0.5%
Menace de mort	3	0	3	0.3%
Extaction de sable	3	0	3	0.3%
Défaut de permis	3	0	3	0.3%
Escroquerie	3	0	3	0.3%
Trafic de chanvre Indien	2	0	2	0.2%
Outrage à agent	2	0	2	0.2%
Empoisonnement	0	2	2	0.2%
Avortement	0	2	2	0.2%
Attentat à la pudeur	2	0	2	0.2%
Injures publiques	1	0	1	0.1%
Diffamation	1	0	1	0.1%
TOTAL	795	83	878	100.0%

Source DESPS

#### Répartition des enfants selon la nature de la structure où ils sont encadrés

Les Centres de Sauvegarde constituent les lieux où la moitié des enfants sont pris en charge avec un niveau de 49%. Ils sont suivis par les AEMO avec 35% des effectifs, des Centres Polyvalents 15% et 1% au niveau des Centres d'Adaptation Sociale.

Graphique 12.14 Répartition des enfants selon la nature de la structure où ils sont encadrés

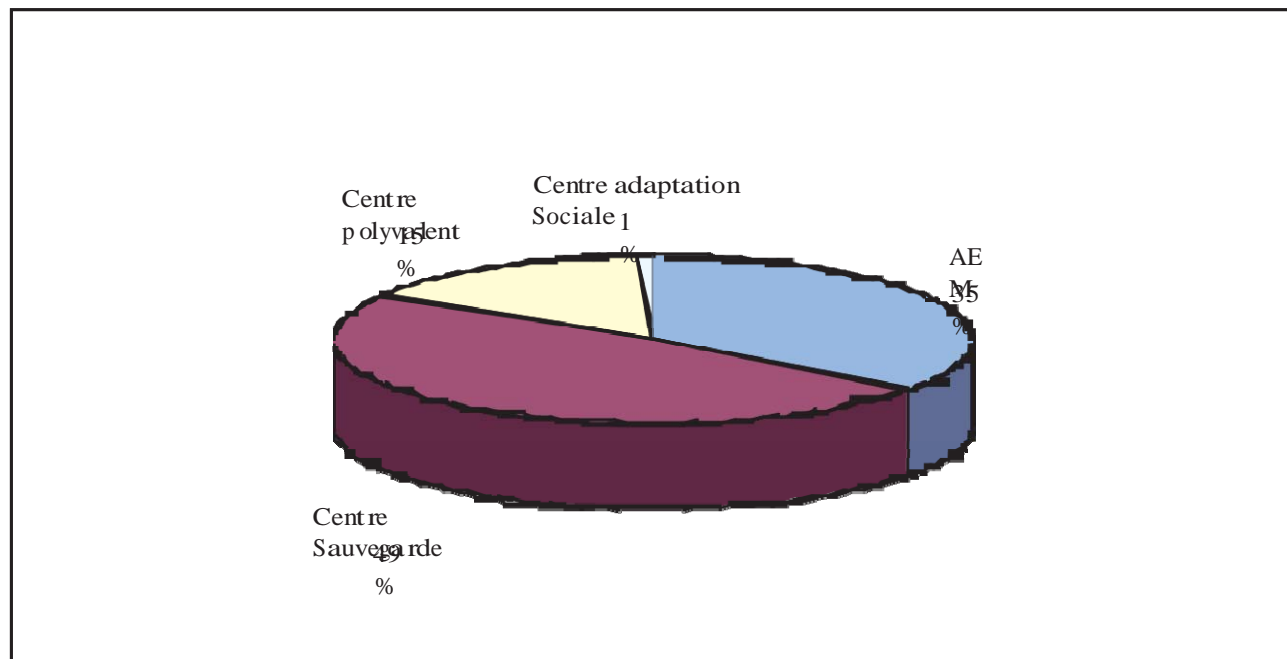


Tableau 12.16 Répartition des enfants selon la nature de la structure où ils sont encadrés

	Enfants en conflit avec la loi			Enfants en danger			Total		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
AEMO	718	79	797	924	446	1370	1642	525	2167
Centre Sauvegarde	4	0	4	1511	1467	2978	1515	1467	2982
Centre polyvalent	48	4	52	430	458	888	478	462	940
Centre adaptation Sociale	25	0	25	29	0	29	54	0	54
Total	795	83	878	2894	2371	5265	3689	2454	6143

Source DESPS

### LE CENTRE DE FORMATION JUDICIAIRE

Le Centre de Formation Judiciaire (CFJ) de Dakar, est un établissement d'enseignement supérieur créé par le décret 95 - 20 du 06 janvier 1995 placé sous l'autorité du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du Sénégal.

Le CFJ, qui comporte actuellement une section Magistrature et une Section Greffe, a pour mission principale d'assurer la Formation Initiale et la Formation Continue des Magistrats et des Greffiers. Il organise des concours de recrutement pour les sections susmentionnées, ainsi que des sessions de perfectionnement au profit des professionnels de la Justice.

Avec, l'affirmation de plus en plus marquée de sa vocation régionale, le CFJ contribue à la formation initiale d'élèves magistrats étrangers ressortissants d'Etats amis du Sénégal qui ont signé avec notre pays une convention de partenariat en matière de formation judiciaire.

Section magistrature Evolution des effectifs de 1996 à 2006

L'analyse des effectifs recrutés au niveau du CFJ section magistrature montre que durant les dix ans passés le recrutement le plus élevé n'était que de 60 étudiants. De 1999 à 2003, les recrutements étaient relativement faibles ; ils ne dépassaient guère 15 étudiants. Ce n'est qu'à partir de 2004 que les effectifs ont commencé à s'accroître pour subir un léger fléchissement en 2005 avant d'amorcer une légère augmentation en 2006. Le Centre de Formation Judiciaire a formé 41 étudiants étrangers dans la section magistrature de 1996 à 2006.

Graphique 12.15 Evolution des recrutements effectués durant les dix dernières années section magistrature au CFJ

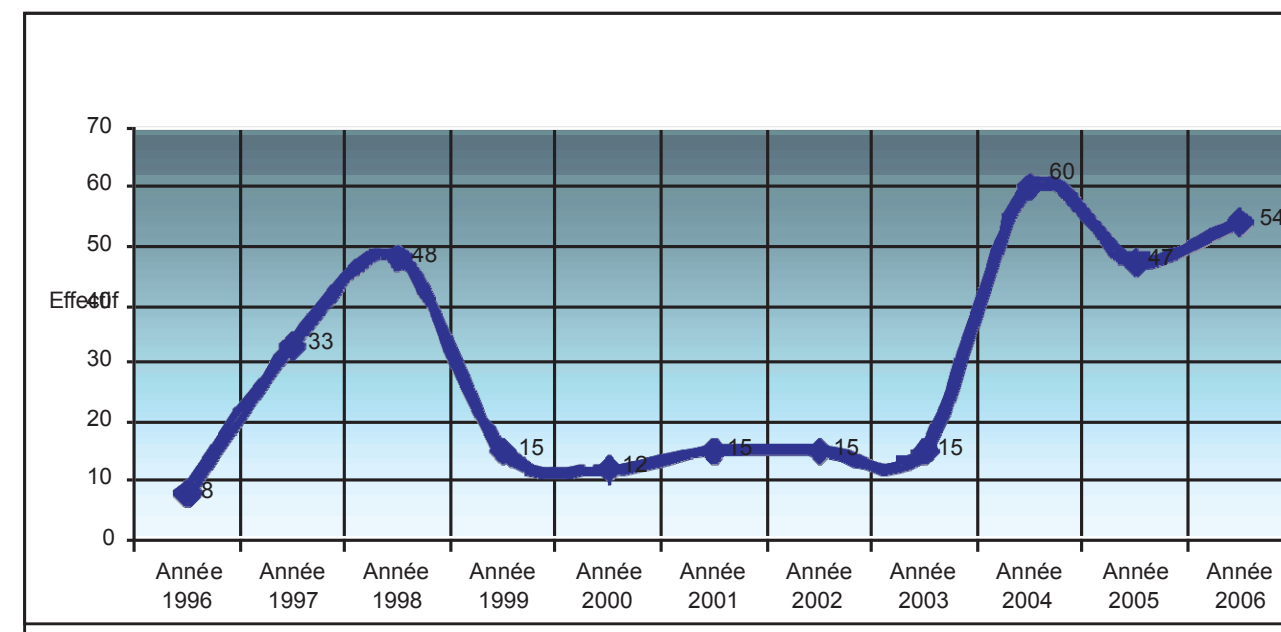


Tableau 12.17 Section magistrature Evolution des effectifs de 1994 à 2006

SESSION	RECRUTEMENT	ETRANGERS FORMES
1994	08	
1996	08	
1997	33	1 Malienne
1998	48	
1999	15	4 Nigériens
2000	12	5 Nigériens
2001	15	24 Nigériens
2002	15	4 Nigériens
2003	15	
2004	60	
2005	47	1 Centrafricain
2006	54	1 Comorien +1 Centrafricain (en formation)

Source CFJ

Section greffe Evolution des effectifs de 1996 à 2006

Le recrutement effectué pour la section greffe de 1996 à 2006 ne cesse d'augmenter d'année en année. De 3 greffiers admis au Centre en 1996, l'effectif a atteint 50 étudiants en 2006.

Graphique 12.16 Evolution des recrutements effectués durant les dix dernières années dans la section greffe au CFJ

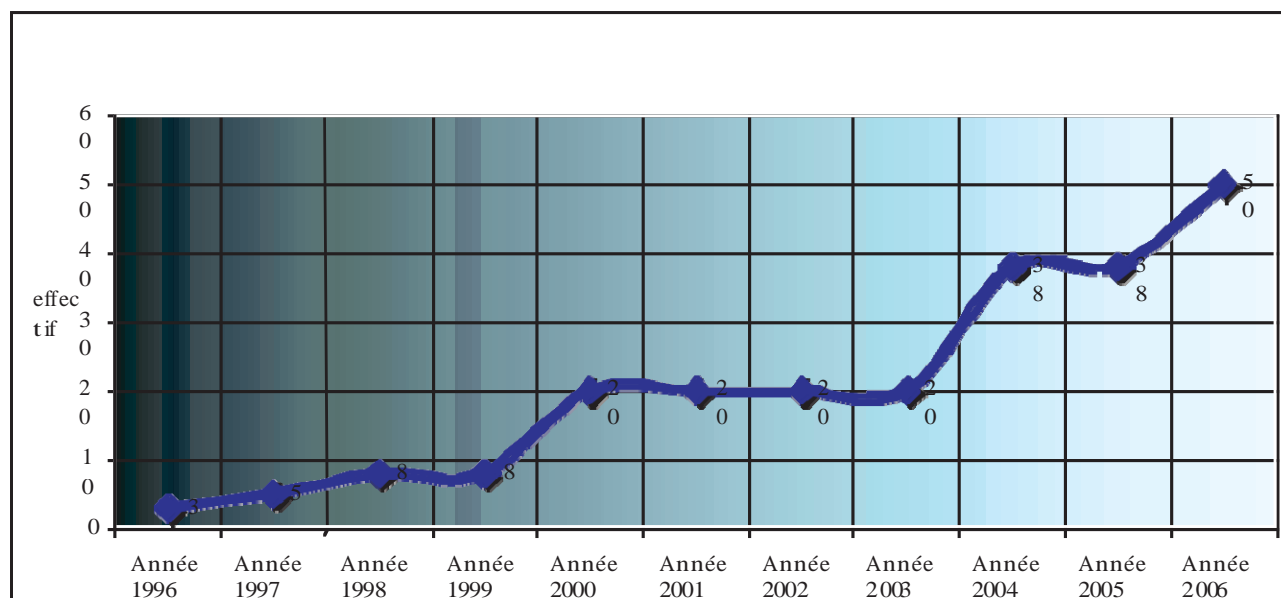


Tableau 12.18 Section Greffe Evolution des effectifs de 1996 à 2006

SESSION	RECRUTEMENT	ETRANGERS FORMES
1996	03	
1997	05	
1998	08	01 Tchadienne
1999	08	
2000	20	
2001	20	
2002	20	
2003	20	
2004	38	
2005	38	
2006	50	(en formation)

PERSONNEL JUDICIAIRE

Le système judiciaire sénégalais est confronté aujourd'hui à un déficit tant qualitatif que quantitatif en moyens humains. Certes depuis 2004 des efforts considérables de recrutement ont été opérés, mais l'effectif des magistrats reste largement en deçà des besoins. Le ratio est de 1 Magistrat pour 29619 habitants.

Le déficit en personnel touche également le corps des greffiers et des secrétaires de greffe et parquet. Il s'y ajoute qu'avec l'insuffisance de leur nombre, le traitement des dossiers s'en trouve ralenti.

Ce déficit est tellement important qu'une partie considérable du travail est effectuée par des vacataires et des bénévoles rémunérés sur les fonds communs des greffes. "Ce mal nécessaire" n'est pas sans poser des problèmes dans la mesure où ce personnel non assermenté et de surcroît mal payé, manie des dossiers dont les intérêts en jeu sont très importants. Les ratios suivants traduisent bien les déficits

- 1 Greffier en Chef pour 167841 habitants
- 1 Greffier pour 108603 habitants
- 1 Secrétaire de greffe et parquet pour 121730 habitants
- 1 Secrétaire interprète pour 257616 habitants

Tableau 12.19 Effectifs du Personnel judiciaire de l'année 2006

	Magistrats	Greffiers en Chef	Greffiers	Secrétaires des Greffes et Parquets	Secrétaires Interprètes	TOTAL
Effectifs	374	66	102	91	43	676
Pourcentage	55.3%	9.8%	15.1%	13.5%	6.4%	100.0%

Source DSJ

Graphique 12.17 Répartition personnel judiciaire en 2006

